



## La ville finance des BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) permet de travailler dans le milieu de l'animation et de l'enfance en encadrant des enfants et des adolescents.



Ce diplôme vise à :

- > Assurer la sécurité physique et morale des jeunes
- > Participer à la mise en œuvre de certains projets pédagogiques
- > Encadrer et animer des activités
- > Transmettre et faire partager les valeurs de la République et de la laïcité.

Si vous avez au moins 16 ans et que vous souhaitez vous former pour travailler dans le milieu de l'éducation, nous pouvons vous soutenir et vous aider à financer votre projet. Pour ce faire, nous vous invitons à prendre connaissance de toutes les modalités via la délibération prise par la commune.

Documents

[Délibération 23-2023 - Dispositif d'aide à la formation BAFA](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur le BAFA](#)

Contact

[contact@mairiesurvilliers.fr](mailto:contact@mairiesurvilliers.fr)